FONBEAUZARD

LIVRET D'ACCUEIL

WELCOME DANS L'ÉQUIPE D'ANIMATION

2023-2024

SOMMAIRE

01 DATES À RETENIR

02 POSTURE ET MISSIONS DE CHACUN

03 ALAE

04 TAP ET CLAS

05 ETUDE SURVEILLÉE

06 PLAN MERCREDI

07 ALSH

08 CAJ

09 JE SUIS MALADE, QUELLE DÉMARCHE SUIVRE ?

10 COMMENT SE FORMER ?

01

DATES À RETENIR

VACANCES SCOLAIRES	
Automne 2023	23 octobre au 5 novembre
Noël 2023	23 décembre au 7 janvier **ouverture du mercredi 3 janvier au vendredi 5 janvier**
Hiver 2024	10 février au 25 février
Printemps 2024	6 avril au 21 avril
Été 2024	8 juillet au 2 août 26 août au 29 août

	LES MERCREDIS	
	PROGRAMMATION (3h) **9h à 12h au centre de loisirs**	**PRÉPARATION (1h)** **10h30 à 11h30 à l'école**
Période 1 septembre à octobre	Jeudi 7 septembre	Mardi 12 septembre Mardi 26 Septembre Mardi 10 octobre
Période 2 novembre à décembre	Jeudi 5 octobre	Mardi 7 novembre Mardi 21 novembre Mardi 5 décembre
Période 3 janvier à février	Jeudi 7 décembre	Mardi 9 janvier Mardi 30 janvier Mardi 6 février
Période 4 mars à avril	Jeudi 25 janvier	Mardi 27 février Mardi 12 mars Mardi 19 mars
Période 5 mai à juillet	Jeudi 14 mars	Mardi 14 mai Mardi 4 juin Mardi 25 juin

	VACANCES ALSH		
	PROGRAMMATION (3h) **9h à 12h**	**PRÉPARATION (2h)** **9H15 à 11h15**	**AGENCEMENT (1h)** **10h30 à 11h30**
Automne 2023	Vendredi 15 septembre	Jeudi 21 septembre	Jeudi 19 octobre
Noël 2023	Jeudi 9 novembre	Jeudi 9 novembre	Jeudi 21 décembre
Hiver 2024	Jeudi 11 janvier	Jeudi 18 janvier	Jeudi 8 février
Printemps 2024	Jeudi 29 février	Jeudi 7 mars	Jeudi 4 avril
Été 2024	Samedi 6 avril **(7h : heures à définir)**	Jeudi 2 mai Jeudi 23 mai Jeudi 27 juin	Jeudi 4 juillet

	VACANCES CAJ	
	PROGRAMMATION (3h) **9h à 12h**	**PRÉPARATION (3h)** **9H à 12h**
Automne 2023	Vendredi 15 septembre	Jeudi 21 septembre
Noël 2023	**FERMETURE**	
Hiver 2024	Jeudi 11 janvier	Jeudi 18 janvier
Printemps 2024	Jeudi 29 février	Jeudi 7 mars
Été 2024	Samedi 6 avril **(7h : heures à définir)**	Jeudi 2 mai Jeudi 23 mai Jeudi 27 juin

PRÉ RENTRÉE
Vendredi 31 août 2024

RÉUNION D'ÉQUIPE (mater et élem) **au centre de loisirs**
Chaque lundi de 9h à 12h

POSTURE ET MISSIONS DE CHACUN

02

LE RÔLE DE L'ANIMATEUR

Il est essentiel que chaque animateur puisse faire le lien entre ses propres convictions éducatives et les valeurs portées par le projet pédagogique de l'ALAE. Aussi, même si chacun est différent et doit apporter sa singularité à l'équipe dans un esprit de complémentarité, il est important que nous partagions tous un socle commun, condition nécessaire à la création d'un réel esprit d'équipe. Il est important de garantir la plus grande homogénéité possible dans l'application des règles de vie, leur respect et dans les éventuelles sanctions qui pourraient en découler. Dans la même idée, il est primordial que chaque membre de l'équipe puisse apporter sa pierre à l'édifice dans les diverses étapes du projet, ce qui implique notamment une participation active (constats, positionnements, questionnements, propositions...) lors des réunions, des temps de préparation, des évaluations et des bilans.

Chaque animateur se devra de :

- « DONNER » A JOUER... : Nous aurons essentiellement à mettre en place les conditions qui permettent le déclenchement de l'activité. Ces conditions pourront être : d'ordre matériel, d'ordre spatial (espaces de jeux extérieurs, espaces appropriables intérieurs...), d'ordre relationnel (attitude de l'adulte permettant le jeu...).
- FAIRE JOUER... : Nous devrons souvent être à l'écoute des enfants, l'élément déclencheur, meneur de jeu..., pour nous en extraire dès que possible.
- JOUER AVEC... :C'est être le partenaire, à la demande du ou des enfants, en ayant mesuré les possibilités de s'introduire dans le jeu sans le perturber, sans le détourner.
- LAISSER JOUER... : Ce n'est pas être dépossédé de son rôle ! C'est en réalité, avoir eu une intervention préalable en « donnant » à jouer, en créant les conditions qui permettent le jeu. D'autre part, c'est être en permanence présent. Nous pourrons intervenir pour expliquer une règle, pour répondre à la sollicitation des enfants, jouer le rôle d'arbitre... bref... être en relation d'aide (l'adulte sur lequel on peut s'appuyer) et donc répondre pleinement à nos rôles et fonctions d'animateur (trice) ! Outre les critères et les indicateurs propres à chaque temps d'animation, ces quatre points nous serviront à nous questionner sur notre place auprès des enfants lors des menées d'activités et de jeux libres.

L'animateur doit être ponctuel, il est tenu d'arriver cinq minutes avant et opérationnel à l'heure de l'accueil. Il connaît ses limites et sait respecter les règles établies par l'équipe.
L'animateur est à l'écoute des enfants, il est là pour les rassurer et ne doit pas faire de différence. Il est en relation avec les enfants et avec les parents. Il organise et anime la vie quotidienne, il assure la sécurité physique, morale et affective des enfants.

A AUCUNE MOMENT DE LA JOURNÉE LES ENFANT RESTENT SANS SURVEILLANCE : LES ANIMATEURS LES LAISSES RÉALISER DES TÂCHES EN AUTONOMIE MAIS EN AYANT TOUJOURS UN ŒIL SUR EUX.

LE RÔLE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

L'équipe est composée :

- Pour l'ALAE : d'un animateur pour 14 enfants en mater et un animateur pour 18 enfants en élem.
- Pour l'ALAE Mercredi : un animateur pour 10 enfants en mater et un animateur pour 14 enfants en élem.
- Pour l'ALSH : un animateur pour 8 enfants en mater et un animateur pour 12 enfants en élem.

Elle a pour objectif de permettre à l'enfant de s'amuser en pratiquant des activités physiques : jeux de motricité ballon, danse, gym etc...), des activités musicales, théâtrales et d'expressions : jeux chantés et dansés, découvertes de spectacles.... Des activités manuelles : découverte des matériaux, dessiner, colorier... des activités autour de la manipulation et d'identification : puzzle, marionnettes.

L'équipe organise, prévoit et prépare les temps d'animation. Elle participe de manière active aux réunions de préparation. Elle est à l'écoute des autres animateurs avec lesquels elle travaille, elle est dynamique et motivée.

L'équipe suscite, anime, et mène les animations.

L'équipe repère et prend en compte l'état physique et psychologique de l'enfant. Si un problème ou désaccord survient dans l'équipe, en aucun cas il ne règle le problème devant les enfants.

L'équipe doit en référer à la direction .

LE RÔLE DES ADJOINTS DE DIRECTION

Les adjoints de direction travaillent en partenariat avec le directeur. Ils font l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction.

- Garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Être en charge de la coordination de l'équipe d'animation.
- Garant de l'accompagnement de l'équipe d'animation.
- Aide la direction sur différents aspects (administratifs, communication, infirmerie, matériels, relationnel...)

LE RÔLE DES RESPONSABLES

Le directeur travaille en partenariat avec l'ensemble de la direction ALAE ainsi que l'équipe enseignante.

- Garant de la sécurité physique et affective des enfants ainsi que de l'équipe d'animation.
- Garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Coordonner certains évènements avec la direction de l'école.
- Gérer le quotidien de l'ALAE (aspects administratifs, financiers et matériels)
- Formation des animateurs et suivi des stagiaires
- Garant de l'organisation de l'arrivée et des départs des enfants avec l'animateur référent

ALAE

L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole est un lieu d'accueil et d'animation périscolaire. Les enfants sont accueillis dès l'âge de 3 ans et jusqu'au CM2.

C'est un lieu adapté aux enfants avec un cadre de vie agréable où il est important de privilégier le rythme de l'enfant.

L'A.L.A.E est un espace de rencontre et de loisirs ou l'enfant est acteur mais aussi auteur. C'est un espace qui lui permet de s'exprimer et de faire des propositions; de l'accompagner dans le respect de l'autre, la tolérance, la solidarité et la vie en collectivité.

LES HORAIRES?

Matin	7h30 à 8h50
Midi	12h00 à 13h50
Soir	16h30 à 18h30 (ouverture du portail ALAE à 16h45)

LE FONCTIONNEMENT?

MATIN
Nous attendons de l'équipe d'animation un accueil chaleureux et calme pour laisser le temps aux enfants d'émerger. Vous devez mettre en place des pôles en autonomie.

MIDI
Vous devez faire vivre ce temps, les enfants ont besoin de lâcher prise après une matinée d'école. Nous ne sommes pas là pour leur imposé quelque chose hormis le cadre sécuritaire. Nous attendons de vous la mise en place d'activités manuelles, des jeux collectifs et des jeux d'imitations.
L'équipe de direction sera toujours présente pour prendre le relais dès que vous en sentez le besoin.

SOIR
Chaque soir de la semaine une mission différente vous sera confiée : talkie-walkie, activités/projet, jeux de société ou jeux collectifs. Le responsable ou l'adjoint se charge d'accueillir les parents.

DIRECTRICE MATERNEL
Céline HARAN
07 60 58 76 13

DIRECTRICE ELEMENTAIRE
Laure LUCET
06 65 13 42 54

directionsacm@ville-fonbeauzard.fr

TAP ET CLAS

04

LE TAP:

Le TAP est le Temps d'Activité Périscolaire organisé par la mairie ou l'association qui ont à charge les temps périscolaire.
Les temps d'activités périscolaires, mise en place par les collectivités, en prolongement du service public de l'éducation, visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, et aux loisirs éducatifs.

En instituant une cinquième matinée de classe, la réforme fait apparaître de nouvelles plages horaires d'une durée globale d'environ 3 heures hebdomadaires dévolues aux activités périscolaires.

Les communes organisent librement les modalités d'accueil des enfants qu'elles ont sous leur responsabilité sur ces nouveaux temps.

Sur l'ALAE maternelle il a lieu le mercredi, de 11h à 12h. ATTENTION, changement cette année, tous les enfants présents sur cette période y participerons avec la surveillance des ATSEMS et l'animation des animateurs.
Sur celui de l'élémentaire le vendredi après-midi de 15h30 à 16h30.

L'année 2023-2024 sera axée sur différents types de projets répondant aux axes et objectifs du PEDT (Projet éducatif du territoire) et de la CTG (Convention Territorial Globale).

LE CLAS:

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) permet de développer des actions d'accompagnement à la scolarité inscrites dans le cadre d'une charte nationale.

Ces actions ont lieu en dehors du temps scolaire, dans des **espaces adaptés au Centre de Loisirs à Clairefontaine, en complémentarité avec l'école**. Deux animateurs en auront la responsabilité à l'année.

Les actions d'accompagnement à la scolarité ont pour objectifs :

- d'aider les enfants à acquérir des méthodes,
- de faciliter leur accès au savoir et à la culture,
- de promouvoir leur apprentissage à la citoyenneté,
- de valoriser les acquis afin de renforcer leur autonomie,
- de soutenir les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants.

05

ETUDES SURVEILLÉES

Qu'est-ce que l'étude surveillée ?
C'est un temps où les élèves de l'élémentaire peuvent faire leur travail personnel (les "devoirs à la maison") dans le cadre de l'école. Le responsable qui anime la séance s'assure alors que les enfants se mettent au travail dans le calme. Il ne s'agit pas d'étude dirigée. L'étude surveillée a lieu après le goûter. Pour un service de qualité, et afin de ne pas déranger les enfants qui travaillent, ils devront être présent sur la séance de 16h30 à 17h30. C'est aussi le moment où les enfants peuvent avoir une activité ludique calme lorsque les devoirs sont terminés. Si les parents sont absents à 17h30, il est orienté vers l'ALAE.

Qui peut aller à l'étude ?
Tous les enfants du CP au CM2, dans la mesure où les parents ont formalisé une inscription auprès du pôle éducation et enregistré des réservations dans l'espace famille. L'enfant doit être autonome à l'étude aussi nous vous laissons apprécier son niveau d'autonomie à la rentrée, en particulier pour les CP et CE1.

Qui surveille cette étude ?
Des animateurs territoriaux. Dans tous les cas, le responsable est là pour garantir l'ambiance nécessaire au travail éventuel.

Les parents sont-ils pour autant déchargés de tout contrôle et de toute aide ?
Non, évidemment. Certains enfants n'auront peut-être pas fini leurs devoirs ou n'auront pas apporté les consignes de l'enseignant...

PLAN MERCREDI

06

La part du temps scolaire représente environ 10 % de l'année d'un enfant. Les autres temps doivent donc être pensés en harmonie pour permettre aux enfants de consolider les acquis de l'école de manière ludique et d'approfondir leurs connaissances.

À l'échelle des territoires, il est primordial d'articuler le plus harmonieusement possible les différents temps de l'enfant.

Le plan mercredi s'inscrit dans cette logique en permettant d'offrir des activités éducatives de qualité notamment aux enfants issus des milieux les plus défavorisés qui n'y ont pas toujours accès. Il est une réponse aux besoins sociaux et aux enjeux éducatifs identifiés et partagés par tous les acteurs (parents, professeurs, animateurs, élus locaux, responsables associatifs...).

Il construit un pont entre le projet d'école ou d'établissement et le projet éducatif de territoire afin d'élaborer pour les élèves de véritables parcours éducatifs incluant tous les temps éducatifs (scolaires, périscolaires et si possible extrascolaires).

Ces parcours doivent favoriser, par l'accès à une offre culturelle, sportive et de découverte de la nature de qualité, la réussite éducative, l'émancipation des enfants, des adolescents et des jeunes et leur implication dans la vie de la cité.

Les temps incontournables :

L'accueil : échelonné il permet de personnaliser l'arrivée des enfants et de faire en sorte que chacun d'eux se sente attendu et bienvenu.

Le déjeuner : temps de restauration, temps éducatif et temps de convivialité, il doit pouvoir se dérouler calmement.

Le(s) repos : outre un temps de repos qui peut être proposé après le déjeuner, chaque fois que possible, il est important que les enfants disposent d'espaces dans lesquels ils pourront, s'ils en ressentent le besoin être seuls, ou en touts petits groupes pour être au calme, discuter, lire...

Le goûter : il constitue un temps de collation et doit être conçu comme un vrai temps de pause.

Le départ : échelonné lui aussi, son enjeu est de préparer l'enfant à rentrer chez lui sereinement après avoir salué ses camarades.

PLAN MERCREDI

DIRECTRICE DES MERCREDIS
Céline HARAN
06 65 13 42 54
directionsacm@ville-fonbeauzard.fr

ALSH

Le Centre de Loisirs sans Hébergement s'attache à proposer des loisirs éducatifs qui se fondent sur le plaisir et développement des connaissances de chacun. Il permet de donner à chaque enfant l'occasion de pratiquer de nouvelles activités sportives, artistiques et culturelles.

Il est important d'y instaurer la confiance, le respect mutuel enfant adulte, d'être à l'écoute des enfants et de développer l'apprentissage de la vie de groupe. L'accueil se situe dans les locaux spécifiques au Centre de loisirs à Clairefontaine.

L'équipe met en place différents projets d'animation sur chaque périodes de vacances.

Un programme d'activités est envoyé aux familles, 5 à 6 semaines avant la période.

L'inscription se fait via le portail famille ou directement au pôle éducation.

Le Centre de Loisirs élargit sa proposition de séjour pour l'année 2023-2024.
En perspective :

- Vacance de Février : séjour d'une semaine à la montagne destiné aux élémentaires
- Vacances d'Avril : séjour de 4 jours à la campagne destiné aux maternelles
- Vacances d'été : séjour d'une semaine à la mer destiné aux élémentaires
  séjour d'une semaine à la mer destiné aux maternelles

Nous vous demanderons à la réunion de pré-rentrée de vous positionner sur les vacances où vous souhaiteriez travailler ainsi que sur les séjours. Il est important de retenir que vos souhaits ne sont pas une décision définitive parce que la direction a besoin d'équilibrer les équipes pour les vacances. La participation aux séjours dépendra de votre assiduité, professionnalisme et votre capacité à animer tout le long de l'année.

LES HORAIRES?

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

LE LIEU?

Au centre de loisirs Clairefontaine, avenue Jean Mermoz.

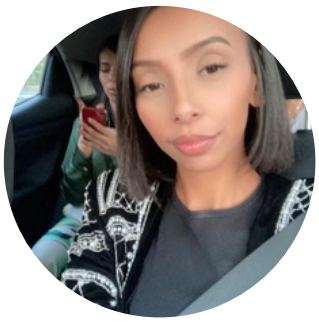

DIRECTRICE ALSH
Anissa BAALI
06 65 13 42 54
ca@ville-fonbeauzard.fr

CAJ

QU'EST CE QUE LE CAJ ?

Le point jeunes est une structure municipale de type centre de loisirs sans hébergement, habilité par le ministre de la jeunesse et des sport. C'est un lieu d'accueil, d'écoute et d'échange entièrement dédié aux loisirs dans un cadre convivial. Les jeunes peuvent s'y retrouver autour de différents jeux (baby foot, jeux de société...).

Encadrés et soutenus par l'équipe d'animation, le point jeunes est un lieu de ressources pour construire et réaliser des projets collectifs pour un public de 11 à 17 ans.

Une section préados qui s'adresse également aux CM2 (ayant 11 ans) peut fréquenter le point jeune. Elle fonctionne depuis 2002. Ce relais entre l'accueil de loisirs et le point jeune a pu être mis en place afin de répondre au maximum à l'accueil de cette tranche d'âge. C'est aussi une passerelle entre le CM2 et la 6 ème.
Le projet pédagogique est construit en début d'année avec l'équipe d'animation. Il répond aux objectifs du PEDT et de la CTG.

LES CHANTIERS?

Les chantiers jeunes loisirs et séjours sont organisés dans le cadre opération ville-vie-vacances. Ils mobilisent des jeunes pour réaliser un travail ayant un intérêt collectif. Le chantier permet au jeune de bénéficier une contrepartie pour des sorties et des séjours.

LES HORAIRES?

- période scolaire : mercredi de 13h30 à 18h30.
- période vacances : du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30.

LE LIEU?

Le point jeunes se trouve dans la salle de l'Hers (derrière la salle André Gentillet).
Adresse : rue Jean Mermoz, 31140 Fonbeauzard.

DIRECTEUR CAJ
Eliott ALLISSOUTIN
07 60 58 76 13
caj@ville-fonbeauzard.fr

JE SUIS MALADE, QUELLE DÉMARCHE SUIVRE ?

09

1. J'informe ma responsable et l'adjoint (sms ou appel) de mon absence.

2. Je prend rendez-vous chez mon médecin
Je prend rendez-vous à la pharmacie pour avoir un rendez-vous avec un médecin traitant en visio.

3. J'informe ma responsable et l'adjoint (sms ou appel) de la durée de mon arrêt.

4. Je transmet mon arrêt maladie (**délais de 48h à compter du jour de mon absence**) :
   - dans la boîte au lettre de la mairie
   - en main propre à la rh en mairie (Mme. Caroline POUTINEAU)
   - par mail à la rh : rh@ville-fonbeauzard.fr

5. Je confirme ou non mon retour à ma responsable et l'adjoint (sms ou appel).

COMMENT SE FORMER ?

En début d'année, votre directeur ALAE vous demandera d'établir des souhaits de formation à réaliser sur l'année scolaire 2023-2024. Nous vous demanderons de préciser un domaine bien précis afin de pouvoir vous proposer des formations de qualités.

Ces formations courtes, ciblées sur les métiers, dans tous les champs des politiques publiques locales, ont pour but de développer les compétences des agents.

- Un livret thématique regroupe une sélection de l'offre du CNFPT : il est à votre disposition dans le bureau de la direction.

- Des formations de secourisme : il vous sera demandé de faire votre recherche auprès d'un organisme privée, de demander un devis et de nous le faire parvenir.

- TNTA : Territoire Nord Toulousain Animation est un partenariat intercommunal avec les communes de Bruguières et Gratentour qui a été mis en place cette année. Plusieurs rencontres auront lieu tous le long de l'année avec l'ensemble des équipes d'animation des trois collectivités afin de vous former sur des sujets d'actualités et problématiques actuels. Vous en ressortirais armé pour évoluer professionnellement, personnellement et faire évoluer la richesse du service enfance jeunesse.

CONTACT INFORMATION

DGS
Martine DI GIACOMO

05 61 70 72 78
dgs@ville-fonbeauzard.fr

Comptables

05 61 70 77 71
compta@ville-fonbeauzard.fr

RH
Caroline POUTINEAU

05 61 70 77 71
rh@ville-fonbeauzard.fr

Coordinatrice EJ et PEDT
Lauriane BLESCH

06 65 61 40 77
l.blesch@ville-fonbeauzard.fr

ALSH
Anissa BAALI

anissa.villefonbeauzard@gmail.com

CAJ
Eliott ALLISSOUTIN

caj@ville-fonbeauzard.fr

ALAE MATERNEL
Céline HARAN

directionsacm@ville-fonbeauzard.fr

ALAE ELEMENTAIRE
Laure LUCET

directionsacm@ville-fonbeauzard.fr

POLICE MUNICIPALE

05 36 09 15 01

Pôle éducation
FOULQUIER Roseline
KERFAH Fatiha rèf Handicap
05 61 37 12 22
poleeducation@ville-fonbeauzard.fr

Numéro Pro ALAE Maternel / CAJ
07 60 58 76 13

Numéro Pro ALAE Elémentaire/ Mercredis
06 65 13 42 54